

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE PAVAGE – RUES DES HÉRONS ET DES BERNACHES

Personnes présentes: Madame Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe, Monsieur Gaston Rouleau, ingénieur, Monsieur Richard Rediker, Couillard construction.

Les soumissions ont été ouvertes le 01 juin 2017 à 11h01.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (incluant taxes)
-------------------------	------------------------------

OPTION A (traitement de surface double)

- Les entreprises Bourget	61 451,25\$
---------------------------	-------------

OPTION B (pavage à chaud monocouche 70 mm)

- Pavage Maska	101 589,21\$ incluant les taxes
- Eurovia	86 505,76\$ incluant les taxes
- Sintra	114 661,12\$ incluant les taxes
- Couillard construction	90 025,43\$ incluant les taxes

Sylvie Champagne, directrice générale

Nicole Garant, secr.-très. adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON COMTÉ DE RICHMOND

Lundi, le 05 juin 2017 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00. Madame la conseillère Manon Jolin et Monsieur le conseiller Adam Rousseau ont motivé leur absence.

Sont présents Messieurs les conseillers :	Gérard Messier Yvon Larochelle Michel Frappier Yves Jolin
---	--

Ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière :	Sylvie Champagne
--	------------------

Il y a 22 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

***** OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

***** RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le maire suppléant, Monsieur le conseiller Gérard Messier.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 01 mai 2017 avec modification à la résolution 130-05.2017;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 01 mai 2017;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 17 mai 2017;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Demande d'aménager trois bassins de rétention;
 - 6.2 Adoption du bordereau de correspondance du 24 avril au 26 mai 2017 ;
- 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités;
 - Info 7.2 États comparatifs de revenus et de dépenses au 31 mai;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique :
 - 9.1 Mandat - demande de subvention au programme PIQM;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Contrat MTQ - entretien des chemins d'hiver;
 - 10.2 Disposition du camion 6 roues Inter 1994;
 - 10.3 Soumissions : achat d'une rétrochargeuse et échange de la rétrochargeuse 2006;
 - 10.4 Soumissions : travaux de pavage sur les rues des Hérons et des Bernaches;
 - 10.5 Appel d'offres sur invitation – scellement de fissures;
 - 10.6 Programme de réhabilitation du réseau routier local – partie de la rue de l'Église est;
 - 10.7 Appel d'offres sur invitation – couche mince préventive;
 - 10.8 Acceptation des frais – géotextile géoroute;
 - 10.9 Appel d'offres sur invitation – rechargement de gravier;
 - 10.10 Débroussaillage mécanisé et fauchage des chemins;
 - 10.11 Location d'une pelle sur roues pour le creusage des fossés;
 - 10.12 Avis de motion de l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage sur les rues des Hérons et des Bernaches et les honoraires professionnels;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Soumission: pompage et déshydratation des boues des étangs aérés;
 - 11.2 Offre de services professionnels – surveillance des travaux de pompage et déshydratation des boues des étangs aérés;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Dérogation mineure 2017-03-0001;
 - 12.2 Adoption du règlement 2017-217 modifiant le règlement 2014-175 modifiant le règlement 2014-168 décrétant les tarifs pour l'émission de permis, certificats et services offerts par la municipalité;
 - 12.3 Avis de motion de l'adoption du règlement 2017-218 modifiant le règlement de zonage 2010-116 et ses amendements dans le but d'agrandir la zone R-12 à même une partie de la zone R-16, d'autoriser l'usage résidentiel « habitation unifamiliale jumelée » dans la zone R-16, de corriger un renvoi dans la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zones concernant les marges de recul à respecter entre une

- zone industrielle et une zone non industrielle et de créer la zone C-6 à même une partie de la zone I-1;
- 12.4 Adoption du premier règlement 2017-218 modifiant le règlement de zonage 2010-116 et ses amendements dans le but d'agrandir la zone R-12 à même une partie de la zone R-16, d'autoriser l'usage résidentiel « habitation unifamiliale jumelée » dans la zone R-16, de corriger un renvoi dans la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zones concernant les marges de recul à respecter entre une zone industrielle et une zone non industrielle et de créer la zone C-6 à même une partie de la zone I-1;
 - 12.5 Désignation des signataires – servitude pour un puits localisé dans l'emprise du chemin de la Rivière sud;
 - 12.6 CPTAQ – autorisation pour un usage non agricole sur le lot 4 519 614 du cadastre du Québec afin de poursuivre l'exploitation d'une gravière;
 - 12.7 Avis de motion de l'adoption d'un règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme;
 - 12.8 Téléphone cellulaire;
 - 12.9 Entente sur l'occupation du domaine public – 199 chemin Salois;
 - 12.10 Nominations au comité consultatif d'urbanisme;
 - 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Félicitations aux bénévoles et organisme de l'année 2017;
 - 13.2 Gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade;
 - 13.3 Embauche d'une chef d'équipe animatrice et animateurs;
 - 13.4 Contrat – agent de projet MADA;
 - 13.5 Saines habitudes de vie « Je prends le relais »;
 - 14.0 Comptes soumis pour approbation;
 - 15.0 Affaires nouvelles :
 - 16.0 Période de questions (15 minutes);
 - 17.0 Ajournement ou levée de la séance.

142-06.2017 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

QUE les sujets :

- 7.3 Formation «démographie, immobilier et nouveau villageois» ;
- 10.13 Demande d'Hydro-Québec – autoriser la relocalisation des poteaux électriques dans l'emprise de la rue des Hirondelles ;
- 12.11 Entente avec Productions Porc Plus ;

soient ajoutés :

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTION : 4 POUR

143-06.2017 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 01 MAI 2017 AVEC MODIFICATION À LA RÉOLUTION 130-05.2017

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 01 mai 2017 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 01 mai 2017 soit adopté avec la modification à la résolution # 130-

05.2017 afin de remplacer Me Gaston Leblanc, jr, notaire au lieu de Me Marie Marier, notaire.

ADOPTION : 4 POUR

*** **4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 01 MAI 2017**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

*** **5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 17 MAI 2017 – MRC**

Monsieur le maire résume le dépôt des états financiers de la MRC du Val-Saint-François.

144-06.2017 6.1 DEMANDE D'AMÉNAGER TROIS BASSINS DE RÉTENTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance de l'Association du Lac Tomcod du 17 mai 2017 concernant l'aménagement de trois (3) bassins de rétention ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos qu'un bassin de rétention soit aussi aménagé au ruisseau Godbout ;

CONSIDÉRANT la date de réception de la demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer l'Association du Lac Tomcod que cette demande sera étudiée lors du processus budgétaire 2018 ;

ET QUE le conseil demande à l'Association du Lac Tomcod de présenter un dossier quant aux frais reliés à l'aménagement des ces bassins de rétention.

ADOPTION : 4 POUR

145-06.2017 6.2 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 24 AVRIL AU 26 MAI 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 24 avril au 26 mai 2017.

ADOPTION : 4 POUR

146-06.2017 7.1 CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que Messieurs les conseillers Michel Frappier, Yvon Larochelle et Adam Rousseau soient inscrits au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre 2017;

QUE la municipalité assume les frais d'inscription de 760,00\$ par participant;

ET QUE les frais afférents leurs soient remboursés tout en respectant le budget total de 4 812,00\$ incluant les inscriptions.

ADOPTION : 4 POUR

7.2 ÉTATS COMPARATIFS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 MAI 2017

Le conseil municipal prend connaissance de l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mai 2017 ; lequel rapport résumé par la directrice générale compare les résultats au 31 mai 2017 versus le 31 mai 2016 :

	<u>31 mai 2017</u>	<u>31 mai 2016</u>
Revenus	2 080 627,78\$	1 658 188,72\$
Dépenses	911 373,47\$	965 219,76\$
Activités-Investissement	50 945,03\$	75 397,19\$
Excédent (déficit)	<u>1 118 309,28\$</u>	<u>905 201,77\$</u>

147-06.2017 7.3 FORMATION « DÉMOGRAPHIE, IMMOBILIER ET RENOUVEAU VILLAGEOIS »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la programmation de la Coopérative Destination Saint-Camille concernant la formation du 08 juin 2017 « Démographie, immobilier et nouveaux villageois »;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le conseiller Gérard Messier se montre intéressé à participer à cette formation ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 66,14\$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur le conseiller Gérard Messier à assister à cette formation ;

QUE la municipalité assume les frais d'inscription et que les frais afférents lui soient remboursés.

ADOPTION : 4 POUR

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1^e Monsieur Raymond Letarte demande quand le balayage des rues va être effectué ? Monsieur le maire répond que c'est prévu cette semaine.
- 2^e Monsieur Philippe Vallières informe que lors du creusage des fossés, les ponceaux n'ont pas été abaissés. Il avise également que du gros gravier sur le rang 7 est toujours en place.
- 3^e Madame Fernande Sanders demande un suivi de son dossier. Monsieur le maire répond que le conseil va discuter de ce dossier après la séance du conseil.

148-06.2017 9.1 MANDAT - DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PIQM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement 2017-211 autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 400 000\$ pour l'agrandissement de la caserne, ajout d'espaces d'entreposage et les honoraires professionnels ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite déposer une demande de subvention auprès du programme PIQM, volet 5.1 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service du 04 mai 2017 de Madame Chantal Rousseau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service du 04 mai 2017 de Madame Chantal Rousseau pour support technique relativement à une demande de subvention au programme PIQM, volet 5.1 au montant estimé de 1 000,00\$;

ET QUE cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 4 POUR

149-06.2017 10.1 CONTRAT MTQ – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu le 04 mai 2017 en présence de 3 représentants du Ministère des Transports et 3 représentants de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports offre à la municipalité les termes d'un contrat pour exécuter le déneigement, déglacage, fourniture de matériaux et site d'entreposage nécessaires à l'entretien de la route 249 de l'intersection du chemin du 2^e rang jusqu'à l'intersection de la route 222 ouest dans la municipalité de St-Denis de Brompton sur une distance de 12,64 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat inclut également le déneigement, déglacage, fourniture de matériaux et site d'entreposage nécessaires à l'entretien du chemin Frank de l'intersection de la route 249 dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton jusqu'à l'intersection de la route 243 dans la municipalité de Melbourne sur une distance de 13,99 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat débute le 19 octobre 2017 et peut être renouvelé par tacite reconduction pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois chacune;

CONSIDÉRANT QUE pour l'ensemble des travaux de ce contrat, la proposition forfaitaire annuelle du MTQ est de 162 986,46\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition du Ministère des Transports, telle que stipulée dans la proposition du contrat 850865065;

ET d'autoriser le maire, Monsieur Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 4 POUR

150-06.2017 10.2 DISPOSITION DU CAMION 6 ROUES INTER 1994

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 116-05.2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de deux (2) offres d'achat reçues pour le camion 6 roues Inter 1994, dont la première pour 1 000,00\$ et la deuxième pour 1 030,00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter

l'offre du 25 mai 2017 de Monsieur Daniel Carrier pour l'achat du camion 6 roues Inter 1994 au montant de 1 030,00\$ payable lors de la prise de possession ;

ET QUE le chef d'équipe aux travaux publics soit autorisé à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 4 POUR

151-06.2017 10.3 SOUMISSIONS : ACHAT D'UNE RÉTROCHARGEUSE ET ÉCHANGE DE LA RÉTROCHARGEUSE 2006

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 094-04.2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions suite à l'appel d'offres pour l'achat d'une rétrochargeuse et échange de la rétrochargeuse 2006 ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, toutes les soumissions déposées ont été jugées non conformes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de rejeter les soumissions pour l'achat d'une rétrochargeuse et échange de la rétrochargeuse 2006 ;

DE relancer le processus d'appel d'offres ;

ET DE mandater CGER à préparer un devis.

ADOPTION : 4 POUR

*** Monsieur le maire résume les services de CGER.

152-06.2017 10.4 SOUMISSIONS : TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES DES HÉRONS ET DES BERNACHES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 013-01.2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu cinq (5) soumissions suite à l'appel d'offres pour les travaux de pavage sur les rues des Hérons et des Bernaches, à savoir:

Option A (traitement de surface double)

. Les Entreprises Bourget 61 451,25\$ incluant les taxes

Option B (pavage à chaud monocouche 70 mm)

. Pavage Maska 101 589,21\$ incluant les taxes

. Eurovia 86 505,76\$ incluant les taxes

. Sintra 114 661,12\$ incluant les taxes

. Couillard Construction 90 025,43\$ incluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE le choix revient aux résidents du secteur compte tenu des discussions antérieures quant à un processus d'approbation d'un règlement d'emprunt pour une taxe de secteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de convoquer les résidents du secteur le mardi 20 juin 2017 à 19h00 à l'hôtel de ville.

ADOPTION : 4 POUR

153-06.2017 10.5 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – SCHELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 256-11.2016 ;

CONSIDÉRANT la correspondance du Ministère des Transports reçue le 14 mars 2017 informant qu'après analyse, le projet d'interventions préventives sur une partie de la rue de l'Église est a été jugé conforme aux modalités d'application du Programme PIIRL et qu'il est admissible à une aide financière potentielle pouvant atteindre un maximum de 75% des coûts de réalisation du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres sur invitation écrite pour le scellement de fissures d'une partie de la rue de l'Église est, sur une distance de 1 400 mètres entre les numéros civiques 217 et 268 rue de l'Église est ;

ET D'inviter par écrit les compagnies indiquées dans le document identifié « Liste des compagnies invitées à soumissionner pour scellement de fissures ».

ADOPTION : 4 POUR

154-06.2017 10.6 PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – PARTIE DE LA RUE DE L'ÉGLISE EST

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 256-11.2016 ;

CONSIDÉRANT la correspondance du Ministère des Transports reçue le 14 mars 2017 informant qu'après analyse, le projet d'intervention préventive sur une partie de la rue de l'Église est à partir de la rue Principale a été jugé conforme aux modalités d'application du Programme PIIRL et qu'il est admissible à une aide financière potentielle pouvant atteindre un maximum de 75% des coûts de réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs sur cette même partie de la rue de l'Église est, à partir de la rue Principale, sur une distance d'environ 600 mètres afin de remplacer les conduites d'égout pluvial sont admissibles au programme TECQ 2014-2018 et que ces travaux doivent être réalisés avant le 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de reporter les travaux admissibles au programme PIIRL quant à une couche mince préventive sur une partie de la rue de l'Église est, à partir de la rue Principale, sur une distance d'environ 600 mètres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande au Ministère des transports, direction du soutien aux opérations de reporter les travaux admissibles au programme PIIRL quant à une couche mince préventive sur une partie de la rue de l'Église est, à partir de la rue Principale, sur une distance de 600 mètres.

ADOPTION : 4 POUR

*** Monsieur le maire donne des informations supplémentaires.

155-06.2017 10.7 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – COUCHE MINCE PRÉVENTIVE

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 256-11.2016 ;

CONSIDÉRANT la correspondance du Ministère des Transports reçue le 14 mars 2017 informant qu'après analyse, le projet d'intervention préventive à partir de la rue Principale et du 7^e rang est a été jugé conforme aux modalités d'application du Programme PIIRL et qu'il est admissible à une aide financière potentielle pouvant atteindre un maximum de 75% des coûts de réalisation du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres sur invitation écrite pour les travaux de couche mince préventive sur une partie du rang 7 est, à partir de la route 249 sur une distance de 1 437 mètres ;

D'inviter par écrit les compagnies indiquées dans le document identifié « Liste des compagnies invitées à soumissionner pour couche mince préventive ».

ADOPTION : 4 POUR

156-06.2017 10.8 ACCEPTATION DES FRAIS – GÉOTEXTILE GÉOROUTE

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie lors de la rencontre du 09 mai 2017 à l'effet d'installer une toile géotextile géoroute sur les rangs 5, 6 et 7 avant de procéder au rechargement de gravier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des factures 5213 et 5220 du 10 mai 2017 de Terraquavi au montant total de 21 164,60\$ incluant les taxes ;

ET QUE cette dépense soit assumée par la réserve des carrières sablières.

ADOPTION : 4 POUR

157-06.2017 10.9 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – RECHARGEMENT DE GRAVIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des recommandations du chef d'équipe aux travaux publics et du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres sur invitation écrite pour la fourniture de 3 600 tonnes métriques de granulats mélangés de gravier concassé/ardoise 0 ¾ (avec un minimum de 25% de gravier) ;

D'inviter par écrit les compagnies indiquées dans le document identifié « Liste des compagnies invitées à soumissionner pour du rechargement de gravier ».

ADOPTION : 4 POUR

158-06.2017 10.10 DÉBROUSSAILLAGE MÉCANISÉ ET FAUCHAGE DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des recommandations du chef d'équipe aux travaux publics quant aux travaux de débroussaillage mécanisé et fauchage des chemins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de la compagnie G.A.L. au tarif horaire de 135,00\$ excluant les taxes pour environ trente-deux (32) heures de débroussaillage mécanisé à être effectuées sur les rangs 2 et chemins de la Rivière ;

QUE cette dépense soit assumée par la réserve des carrières sablières ;

D'accepter l'offre de service du 13 février 2017 de Monsieur Marc Morin au montant forfaitaire de 1 800,00\$ excluant les taxes pour le fauchage des chemins, en incluant le fauchage du terrain vacant de la rue du Parc ;

QUE cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02.320.00.516 « Location de machinerie » ;

ET QUE le chef d'équipe aux travaux publics soit autorisé à faire effectuer les travaux dans les prochaines semaines.

ADOPTION : 4 POUR

159-06.2017 10.11 LOCATION D'UNE PELLE SUR ROUES POUR LE CREUSAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des recommandations du chef d'équipe aux travaux publics quant à la location d'une pelle sur roues pour le creusage des fossés ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions sont reçues pour la location d'une pelle sur roues pour un mois, à savoir :

. Gauvin Équipement :	7 600,00\$
. Location St-Germain :	8 200,00\$
. Nortrax :	8 450,00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de la compagnie Gauvin Équipement au montant de 7 600,00\$ excluant les frais de transport et taxes pour la location d'une pelle sur roues pour le creusage des fossés ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02.320.00.516 « Location de machinerie ».

ADOPTION : 4 POUR

*** Monsieur le conseiller Yvon Larochelle demande qu'on prenne note du nombre de mètres de creusage de fossé effectué.

160-06.2017 10.12 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES DES HÉRONS ET DES BERNACHES ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS

Monsieur le conseiller Gérard Messier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage sur les rues des Hérons et des Bernaches et les honoraires professionnels.

*** Monsieur le maire résume le dossier.

161-06.2017 10.13 DEMANDE D'HYDRO QUÉBEC – AUTORISER LA RELOCALISATION DES POTEAUX ÉLECTRIQUES DANS L'EMPRISE DE LA RUE DES HIRONDELLES

CONSIDÉRANT QU'Excavation Richard Rouleau inc a procédé à l'installation d'une conduite d'égout de 200 mm dans l'emprise de la rue des Hirondelles;

CONSIDÉRANT QU'Excavation Richard Rouleau inc a déboisé l'emprise de la rue des Hirondelles pour la relocalisation de la ligne électrique existante ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été formulée pour prolonger la ligne électrique afin de desservir une nouvelle propriété du 390, rue des Hirondelles;

CONSIDÉRANT QU'un poteau électrique est localisé très près de la chaussée de la rue des Hirondelles;

CONSIDÉRANT QUE l'autre poteau électrique est implanté à plus de 60 mètres du poteau à relocaliser et doit être relocalisé afin de se conformer aux normes d'Hydro Québec;

CONSIDÉRANT QUE les deux poteaux existent et que d'autres poteaux devront être installés selon les plans fournis par Hydro Québec, projet HQ : DCL-22111359, plan 6783S65672158N ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-François Xavier de Brompton appuie et recommande la relocalisation et l'installation des poteaux électriques tel que planifié et ce, sans frais pour la municipalité.

ADOPTION : 4 POUR

*** Monsieur le conseiller Yvon Larochelle demande des informations supplémentaires à Monsieur Richard Rouleau, présent, concernant ce dossier. Des discussions s'en suivent.

162-06.2017 11.1 SOUMISSION : POMPAGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 041-02.2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une (1) soumission suite à l'appel d'offres pour le pompage et déshydratation des boues des étangs aérés, à savoir :

. Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) 135 917,70\$ incluant taxes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait examiner la conformité du soumissionnaire par l'ingénieur au dossier et que celui-ci a fait les recommandations nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 25 mai 2017 de la compagnie Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) au montant de 135 917,70\$ incluant les taxes pour le pompage et déshydratation des boues des étangs aérés ;

QUE les travaux soient effectués dès l'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt 2017-212 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 110 000,00\$ pour la vidange des boues des étangs aérés ;

ET QUE l'excédant des coûts de 14 110,98\$, considérant le coût net des travaux de 124 110,98\$, soit assumé par le fond de roulement et remboursé par les usagers du réseau d'égout sanitaire sur une période de cinq (5) années, à compter de 2018.

ADOPTION : 4 POUR

163-06.2017 11.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE POMPAGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de services professionnels de Monsieur François Poulin, ingénieur pour la surveillance des travaux de pompage et déshydratation des boues des étangs aérés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services professionnels du 30 mai 2017 de Monsieur François Poulin, ingénieur au montant maximum de 4 000\$ pour la surveillance des travaux de pompage et déshydratation des boues des étangs aérés ;

QUE ce mandat soit effectué dès l'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt 2017-212 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 110 000,00\$ pour la vidange des boues de étangs aérés ;

ET QUE cette dépense estimée à 4 000\$ soit assumée par le fond de roulement et remboursée par les usagers du réseau d'égout sanitaire en 2018.

ADOPTION : 4 POUR

164-06.2017 12.1 DÉROGATION MINEURE 2017-03-0001

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Serge St-Laurent demande un permis pour l'agrandissement de sa résidence du 110 rue Chanoine-Groulx pour la construction d'un garage et d'une salle d'exercice ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur St-Laurent désire obtenir une dérogation pour diminuer la marge de recul avant (côté rue du Parc) de plus ou moins 2 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la norme est de 8 mètres et que l'avis public mentionne : de permettre une marge de recul de 5.26 mètres dans la cour avant de la rue du Parc ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur St-Laurent est propriétaire de cet emplacement depuis 1990 ;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble a été construit en 1981 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 20 avril 2017, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure sous condition;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis public du 08 mai 2017, aucune personne n'intervient relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier que le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure 2017-03-0001 ;

ET QUE Monsieur St-Laurent doit au soutien de sa demande, une fois les travaux complétés, produire un certificat de localisation et le déposer au dossier pour confirmer la présente dérogation mineure.

REJETEE

*** Messieurs les conseillers Gérard Messier et Michel Frappier votent pour.

*** Messieurs les conseillers Yvon Larochelle et Yves Jolin votent contre.

*** Monsieur le conseiller Yvon Larochelle explique sa décision.

**165-06.2017 12.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-217
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-175 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-
168 DÉCRÉTANT LES TARIFS POUR L'ÉMISSION DE PERMIS,
CERTIFICATS ET SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE le conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la municipalité, dont le règlement 2014-175 modifiant le règlement 2014-168 décrétant les tarifs pour l'émission de permis, certificats et services offerts par la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de réviser certains tarifs;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2017 par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle;

ATTENDU QUE le règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers;

QUE le présent règlement portant le numéro 2017-217 modifiant le règlement 2014-175 modifiant le règlement 2014-168 décrétant les tarifs pour l'émission des permis, certificats et service offerts par la municipalité soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La tarification des certificats est établie selon le type de certificat demandé tel qu'indiqué au tableau suivant :

Construction accessoire	
Moins de 25 m2	50,00\$
25 m2 et plus	100,00\$ plus 1,00\$ du m2
Excavation du roc et utilisation d'explosif :	
Privé, résidentiel, commercial	50,00\$
Rue, infrastructure public	100,00\$
Commercial, industriel et agricole	150,00\$
Égout municipal sanitaire et pluvial	
Raccordement à la conduite principale	500,00\$
Branchement	200,00\$

Piscine	
Moins de 5.7 m (17 pieds)	25,00\$
5.7 m et plus (18 pieds)	50,00\$
Renouvellement d'un permis ou certificat dont l'échéance est passé et qui n'est pas évalué	Tarif applicable selon la demande initiale
Demande de modification à la réglementation d'urbanisme	75,00\$ + coût réel

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTION : 4 POUR

Claude Sylvain
Maire

Sylvie Champagne
Directrice générale secrétaire trésorière

166-06.2017 12.3 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-218 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-116 ET SES AMENDEMENTS DANS LE BUT D'AGRANDIR LA ZONE R-12 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R-16, D'AUTORISER L'USAGE RÉSIDENTIEL « HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE » DANS LA ZONE R-16, DE CORRIGER UN RENVOI DANS LA GRILLE DES NORMES RELATIVES À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS PAR ZONES CONCERNANT LES MARGES DE REcul À RESPECTER ENTRE UNE ZONE INDUSTRIELLE ET UNE ZONE NON INDUSTRIELLE ET DE CRÉER LA ZONE C-6 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE I-1

Monsieur le conseiller Michel Frappier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption le règlement 2017-218 modifiant le règlement 2010-116 et ses amendements dans le but d'agrandir la zone R-12 à même une partie de la zone R-16, d'autoriser l'usage résidentiel « habitation unifamiliale jumelée » dans la zone R-16, de corriger un renvoi dans la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zones concernant les marges de recul à respecter entre une zone industrielle et une zone non industrielle et de créer la zone C-6 à même une partie de la zone I-1 ;

Dispense de lecture est donné et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

167-06.2017 12.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2017-218 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-116 ET SES AMENDEMENTS DANS LE BUT D'AGRANDIR LA ZONE R-12 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R-16, D'AUTORISER L'USAGE RÉSIDENTIEL « HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE » DANS LA ZONE R-16, DE CORRIGER UN RENVOI DANS LA GRILLE DES NORMES RELATIVES À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS PAR ZONES CONCERNANT LES MARGES DE REcul À RESPECTER ENTRE UNE ZONE INDUSTRIELLE ET UNE ZONE NON INDUSTRIELLE ET DE CRÉER LA ZONE C-6 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE I-1

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

- CONSIDÉRANT** qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;
- CONSIDÉRANT** que la grille des usages de la municipalité permet l'usage « habitation multifamiliale » dans la zone R-12;
- CONSIDÉRANT** que la grille des usages de la municipalité ne permet pas l'usage « habitation multifamiliale » dans la zone R-16;
- CONSIDÉRANT** qu'une demande a été faite à la municipalité pour agrandir la zone R-12 de deux terrains à même la zone R-16 afin de permettre la construction de deux nouvelles habitations multifamiliales;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité désire autoriser l'usage résidentiel « habitation unifamiliale jumelée » dans la zone R-16;
- CONSIDÉRANT** que la zone industrielle I-1 ne permet pas les usages commerciaux et résidentiels présentement et qu'il serait opportun de scinder cette zone en deux afin de pouvoir accueillir des commerces et des résidences;
- CONSIDÉRANT** qu'une erreur cléricale s'est glissée dans la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zones concernant les marges de recul minimales à respecter entre un bâtiment principal situé en zone industrielle et un terrain en zone non industrielle et qu'il apparaît nécessaire de corriger la situation;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;
- CONSIDÉRANT** que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Monsieur Michel Frappier lors de la séance du 05 juin 2017;
- CONSIDÉRANT** que le projet de règlement 2017-218 a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2017-218;

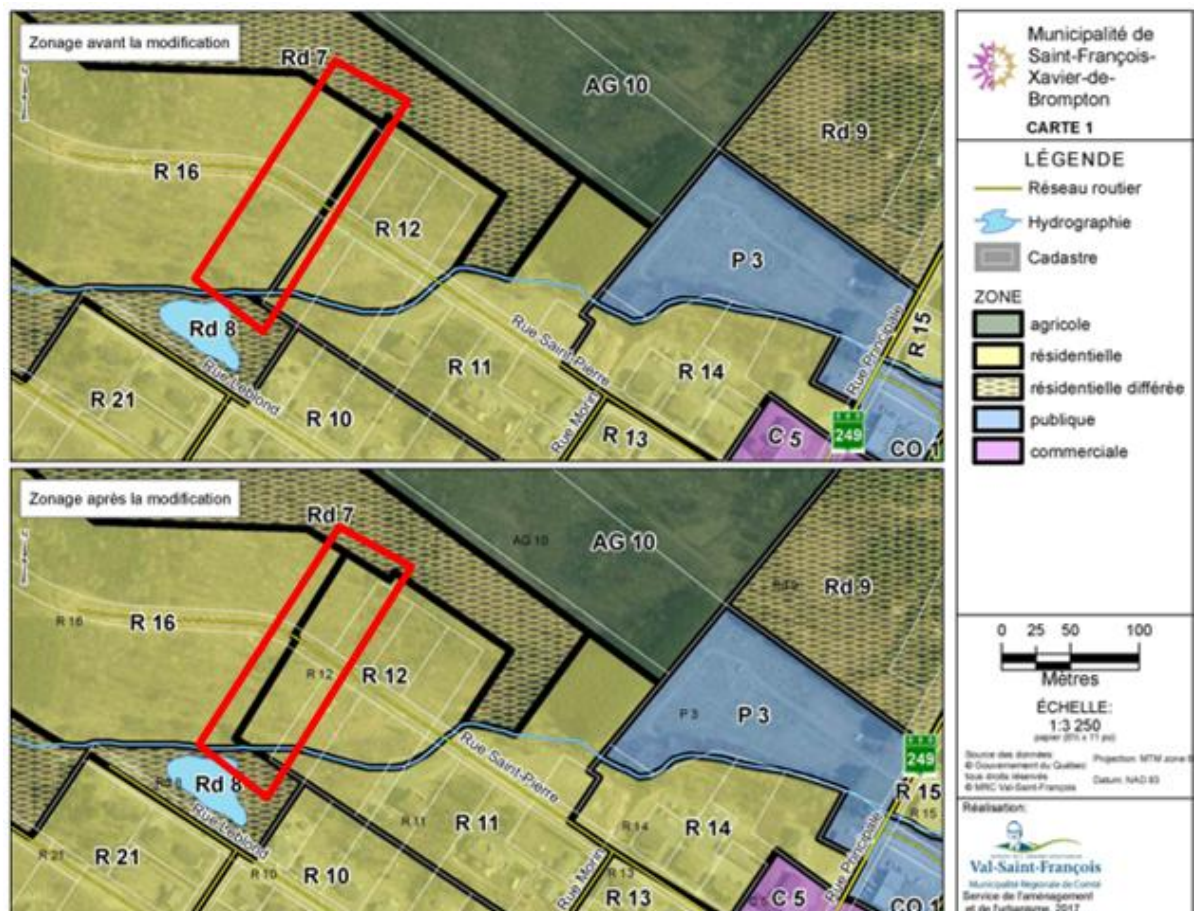
DE fixer au 03 juillet 2017 à 19h00, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le plan de zonage SFX-Z-01 faisant partie intégrante du règlement de zonage 2010-116, est modifié par l'agrandissement de la zone R-12 à même une partie de la zone R-16 tel que présenté ci-dessous sur la carte 1 :



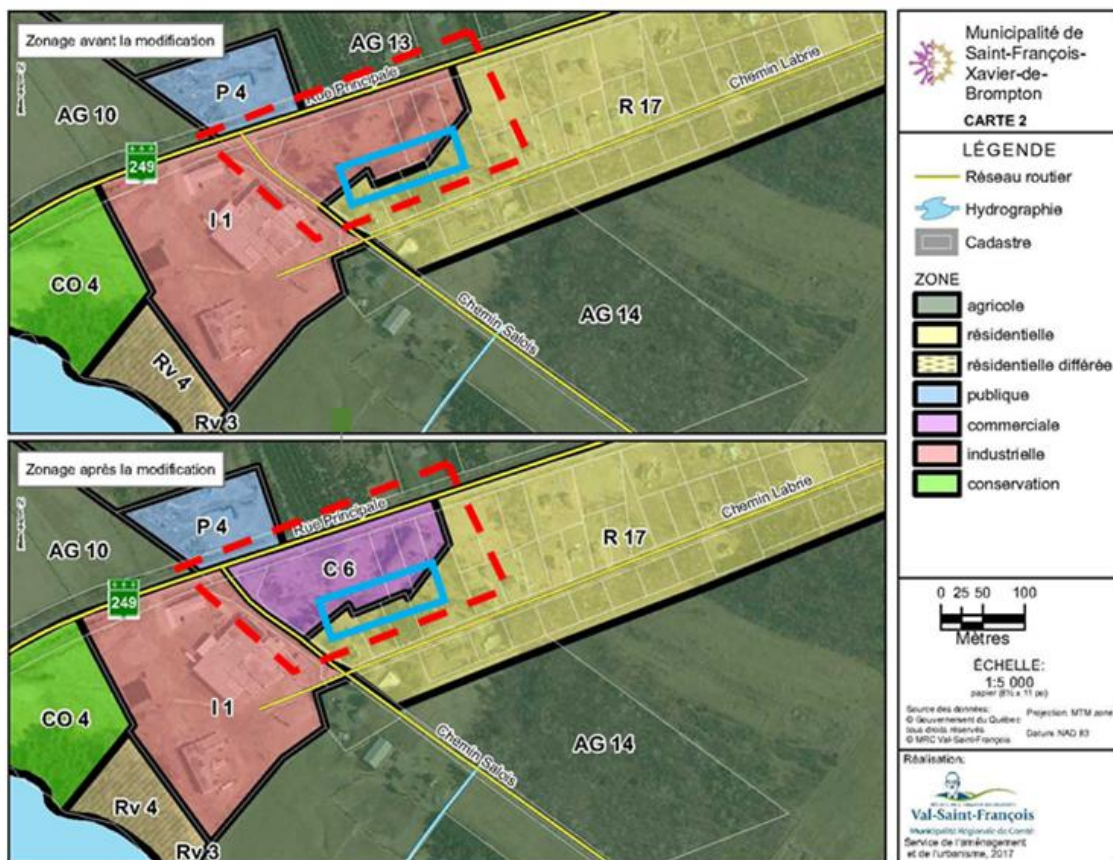
Article 3

L'article 7.4 du règlement de zonage numéro 2010-116 portant sur la grille des usages et des constructions autorisées par zones est modifié de manière à autoriser l'usage résidentiel « habitation unifamiliale jumelée » dans la zone R-16.

Article 4

Le plan de zonage SFX-Z-01 faisant partie intégrante du règlement de zonage 2010-116, est modifié tel que présenté ci-dessous sur la carte 2 de la manière suivante :

- «
- par l'agrandissement de la zone R-17 à même une partie de la zone I-1 [ajustement de la limite de zone sur la ligne arrière des lots (représenté en trait uni sur la carte)]
 - par la création de la zone C-6 à même une partie de la zone I-1. (représenté en trait hachuré sur la carte) »



Article 5

L'article 7.4 du règlement de zonage numéro 2010-116 portant sur la grille des usages et constructions autorisés par zones est modifié par l'ajout, après la colonne correspondant à la zone C-5, d'une nouvelle colonne associée à la zone C-6 avec les usages permis dans cette zone tel que présenté ci-dessous :

Grille des usages et des constructions autorisés par zones				
	Sous-groupe	ZONE		
	Réf. classe d'usages	C-6		
COMMERCIAL	RÉSIDENTIEL	6,2	A Résidentiel de faible densité	
		A.1	Habitation unifamiliale isolée	X
		B Résidentiel de moyenne densité		
		B.1	Habitation unifamiliale jumelée	X
		B.2	Habitation bifamiliale isolée	X
		C Résidentiel de haute densité		
		C.1	Habitation unifamiliale en rangée	X
		C.2	Habitation bifamiliale jumelée	X
		C.3	Habitation bifamiliale en rangée	X
		C.4	Habitation trifamiliale isolée	X
		C.5	Habitation trifamiliale jumelée	X
		C.6	Habitation trifamiliale en rangée	X
		C.7	Habitation multifamiliale	X
		D	Chalet ou maison de villégiature	
		E	Maison mobile	
	6,3	A Commerce de détail		
	A.1	Commerce de vente de produits de l'alimentation	X	
	A.2	Commerce de vente de produits de consommation	X	
	B Commerce de gros			
	B.1	Entrepôts	X	
	C Commerce contraignant			
	C.1	Commerce de vente lié aux véhicules motorisés	X	
	C.2	Commerce lié aux véhicules automobiles	X	
	C.3	Cour de matériaux de construction, d'outillage ou de bois		
	C.4	Cour de ferraille		
	C.5	Piste de course de véhicules motorisés		
	C.6	Champ de tir		
C.7	Dépôts extérieurs			
C.8	Entreprise de construction et d'excavation			
C.9	Commerce lié au transport de marchandises			
D Établissement de services				
D.1	Établissement de services personnels	X		
D.2	Établissement de services professionnels	X		
D.3	Établissement de services d'affaires	X		
D.4	Établissement de services artisanaux	X		
D.5	Établissement de services funéraires	X		
D.6	Établissement de services de location	X		
E Établissement de récréation				
E.1	Activité de récréation extensive	X		
E.2	Activité de récréation intensive	X		
F Établissement lié à la restauration et à la consommation de boissons alcoolisées				
F.1	Établissement de restauration	X		
F.2	Établissement de restauration rapide	X		
F.3	Établissement de divertissement			
F.4	Établissement de restauration champêtre			
F.5	Établissement à caractère érotique			
G Établissement hôtelier				
G.1	Établissement hôtelier limitatif			
G.2	Établissement hôtelier non limitatif			

X: Usages permis
*: Usages conditionnels

GRUPE D'USAGES	6,4 COMMUNAUTAIRE	A	Institutionnel	
		A.1	Établissement d'enseignement	
		A.2	Établissement lié à la santé et aux services sociaux	
		A.3	Établissement lié à la sécurité publique	
		A.4	Établissement lié à l'administration publique	
		A.5	Parc, espace vert et terrain de jeux	X
		B	Activité éducative ou culturelle	
		B.1	Établissement lié à l'éducation	
		B.2	Établissement lié aux activités culturelles	
	C	Activité religieuse ou communautaire		
	D	Équipement ou infrastructure d'utilité publique	X	
	6,5 INDUSTRIEL	A	Industriel I	
		B	Industriel II	
		C	Industriel III	
		D	Centre de recherche ou laboratoire	
		E	Abattoir	
		F	Industrie de première transformation agro-alimentaire	
		G	Industrie de première transformation de produits forestiers	
		H	Extraction	
		I	Atelier de fabrication et de réparation	
	6,6 AGRICOLE ET FORESTIER	A	Exploitation agricole	
		A.1	Agriculture de type I	
		A.2	Agriculture de type II	
		A.3	Agriculture de type III	
		A.4	Chenils	
		B	Exploitation forestière	
		B.1	Érabièrre	
		B.2	Sylviculture	
		C	Matières résiduelles	
		C.1	Lieu d'enfouissement sanitaire	
		C.2	Dépôt de matériaux secs	
		C.3	Site de compostage	
		C.4	Entreposage et traitement de boues stabilisées	
C.5		Centre de recyclage		
USAGES SECONDAIRES				
	Établissement de services personnels (art. 6.8)		X	
	Établissement de services professionnels (art. 6.9)		X	
	Établissement de services d'affaires (art. 6.10)		X	
	Établissement de services artisanaux (art. 6.11)		X	
	Atelier de fabrication et de réparation (art. 6.12)			
	Commerce de vente du terroir (art.6.13)		X	
USAGES ET CONSTRUCTIONS SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS				
	Kiosque		X	
USAGES ET CONSTRUCTIONS SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS				

X: Usages permis
*: Usages conditionnels

Article 6

L'article 7.10 du règlement de zonage numéro 2010-116 portant sur la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zones est modifié par l'ajout, après la colonne correspondant à la zone C-5, d'une nouvelle colonne associée à la zone C-6 avec les normes d'implantations permises dans cette zone tel que présenté ci-dessous :

Grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zones					
Normes d'implantation et dimensions	ZONES				
	C-6				
Marge de recul avant minimale (mètres):					
bâtiment principal	8				
bâtiments accessoires	8				
Marge de recul arrière minimale (mètres):					
bâtiment principal	9				
bâtiments accessoires	12				
Marge de recul latérale minimale (mètres):					
bâtiment principal	3				
bâtiments accessoires	12				
Somme minimale des marges de recul latérales					
bâtiment principal	6				
Hauteur du bâtiment principal:					
Nombre d'étages du bâtiment principal:					
- minimum	1				
- maximum	2				
hauteur en mètres (m):					
- minimum	-				
- maximum	-				
Pourcentage maximal d'occupation du sol (% maximal):					
bâtiment principal	30				
bâtiments accessoires ³	10				
Notes:					
1: Pour les terrains adjacents à la route 249 à l'extérieur du périmètre urbain, la marge de recul avant minimale est de 23 mètres					
2: Les murs dont la façade est située à moins de 2 mètres de la ligne de lot ne peuvent être pourvus d' aucune ouverture .					
3: Pour les normes relatives aux bâtiments accessoires, se référer à la section 3 du chapitre 4 du règlement de zonage					

Article 7

L'article 4.74.2 du règlement de zonage numéro 2010-116 concernant les normes relatives à l'affichage est modifié à la colonne correspondant aux zones C-1 à C-5 de manière à inclure la zone C-6 et se lire désormais de la manière suivante :

C-1 à C-6

Article 8

L'article 7.10 du règlement de zonage numéro 2010-116 portant sur la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zones est modifié à la note de renvoi #5 associée aux zones industrielles « I » de manière à faire référence désormais à l'article 4.108 concernant les zones industrielles de la manière suivante :

Normes d'implantation et dimensions	ZONES			
	I-1 ⁵	I-2 ⁵	I-3 ⁵	I-4 ⁵
Marge de recul avant minimale (mètres):				
bâtiment principal	8	10	8	8
bâtiments accessoires	8	10	8	8
Marge de recul arrière minimale (mètres):				
bâtiment principal	12	15	12	12
bâtiments accessoires	1 ²	1 ²	1 ²	1 ²
Marge de recul latérale minimale (mètres):				
bâtiment principal	6 ⁴	6 ⁴	6 ⁴	6 ⁴
bâtiments accessoires	1 ²⁻⁴	1 ²⁻⁴	1 ²⁻⁴	1 ²⁻⁴
Somme minimale des marges de recul latérales				
bâtiment principal	12	12	12	12
Hauteur du bâtiment principal:				
Nombre d'étages du bâtiment principal:				
- minimum	1	1	1	1
- maximum	3	3	3	3
hauteur en mètres (m):				
- minimum	-	-	-	-
- maximum	-	-	-	-
Pourcentage maximal d'occupation du sol (% maximal):				
bâtiment principal	40	40	40	40
bâtiments accessoires ³	10	10	10	10
Notes:				
1: Pour les terrains adjacents à la route 249 à l'extérieur du périmètre urbain, la marge de recul avant minimale est de 23 mètres				
2: Les murs dont la façade est située à moins de 2 mètres de la ligne de lot ne peuvent être pourvus d' aucune ouverture .				
3: Pour les normes relatives aux bâtiments accessoires, se référer à la section 3 du chapitre 4 du règlement de zonage				
4: Lorsqu'adjacent à une zone résidentielle, utiliser un ratio de 1,5				
5: Les projets industriels implantés devront suivre les normes prescrites à l'article 4,108 du présent règlement				

Article 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTION : 4 POUR

Claude Sylvain, maire
générale

Sylvie Champagne, directrice

168-06.2017 12.5 DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES - SERVITUDE POUR UN PUIT LOCALISÉ DANS L'EMPRISE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE SUD

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 012.01.2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers de désigner Monsieur le maire Claude Sylvain et Madame Sylvie Champagne, directrice générale à signer les documents donnant effets aux présentes.

ADOPTION : 4 POUR

169-06.2017 12.6 CPTAQ – DEMANDE D’AUTORISATION POUR UN USAGE NON AGRICOLE SUR LE LOT 4 519 614 DU CADASTRE DU QUÉBEC AFIN DE POURSUIVRE L’EXPLOITATION D’UNE GRAVIÈRE SABLIERE

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Excavation R. Toulouse et Fils inc. est propriétaire du lot 4 519 614 du cadastre du Québec, municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire obtenir de la CPTAQ l’autorisation pour utiliser à une fin non agricole une partie du lot 4 519 614 du cadastre du Québec afin d’exploiter une gravière sablière de 1.1100 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE l’autorisation de la CPTAQ est nécessaire au demandeur afin de poursuivre l’extraction des matériaux granulaires;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Excavation R. Toulouse et Fils inc. a procédé à la remise en valeur d’une partie de son terrain déjà exploité;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Excavation R. Toulouse et Fils inc. a une entente sous forme de résolution avec la municipalité lui permettant d’emprunter la partie fermée du chemin Leblond, comme accès au site d’extraction;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme, lors de sa séance du 18 mai 2017, recommande la présente demande d’autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l’unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton recommande la présente demande d’autorisation auprès de la CPTAQ et ce, pour les motifs ci-après exposés :

- le projet n’empêche pas les entreprises agricoles voisines de s’étendre puisque le projet ne pose aucune contrainte quant aux normes de distances séparatrices;
- l’autorisation d’exploiter une gravière sablière n’a pas d’impact sur le milieu, puisqu’on retrouve déjà plusieurs sites d’extraction dans l’environnement immédiat du terrain visé ;
- malgré le fait que d’autres emplacements à l’extérieur de la zone agricole protégée sont disponibles dans la municipalité pour une utilisation gravière sablière, ce site est déjà en exploitation ;

ET QUE le dossier complet soit remis au demandeur, ce dernier assurant l’envoi de sa demande à la CPTAQ.

ADOPTION : 4 POUR

170-06.2017 12.7 AVIS DE MOTION DE L’ADOPTION D’UN RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME

Monsieur le conseiller Yves Jolin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption un règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

171-06.2017 12.8 TÉLÉPHONE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé en novembre 2016, un forfait mensuel de 41,50\$ excluant les taxes et incluant le service internet pour un cellulaire utilisé par un employé municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport quant aux factures de ce cellulaire depuis le mois de janvier 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de maintenir ce forfait jusqu'au terme du contrat échéant le 11 novembre 2018 ;

DE réclamer la somme de 125,02\$ à l'employé concerné pour l'excédant des mois de mars et avril 2017 ;

D'informer l'employé concerné que tout excédant au forfait autorisé à compter de ce jour lui sera réclamé ;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise au syndicat.

ADOPTION : 4 POUR

Monsieur le conseiller Yvon Larochelle ajoute que si l'employé peut prouver l'excédant réclamé, le conseil évaluerait à nouveau sa décision.

172-06.2017 12.9 ENTENTE SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – 199 CHEMIN SALOIS

CONSIDÉRANT les termes du règlement 2016-198 relatif à l'occupation du domaine public ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet d'entente sur l'occupation du domaine public concernant la propriété du 199 chemin Salois;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont pris connaissance du projet d'entente sur l'occupation du domaine public et des termes du règlement 2016-198 relatif à l'occupation du domaine public ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte les termes de cette entente sur l'occupation du domaine public concernant la propriété du 199 chemin Salois;

QUE tous les frais reliés à cette entente (frais d'étude, branchement au réseau d'égout, différentes taxes de service d'entretien au réseau d'égout, remise en état du chemin des Étangs et du chemin Robert, du pavage, de tous bris ou frais ou pénalités causés durant les travaux de branchement à la conduite d'égout, des frais de déplacements et surveillance des travaux par l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics) soient assumés par les demandeurs ;

QUE le maire, Monsieur Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, soient autorisés à signer ladite entente ;

ET QUE les détails de cette résolution soient préalablement acceptés par Madame Stéphanie Daigle et Monsieur Rémi Langlois par un engagement signé de leur part.

ADOPTION : 4 POUR

173-06.2017 12.10 NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Mario Goupil et Jean-Marc Ayotte ont remis leur démission à titre de président et membre du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Cynthia Nadeau et Monsieur Antoine Trudeau, membres du comité consultatif d'urbanisme;

ET QU'une lettre de remerciement soit adressée à Messieurs Goupil et Ayotte.

ADOPTION : 4 POUR

174-06.2017 12.11 ENTENTE AVEC PRODUCTIONS PORCS PLUS INC.

CONSIDÉRANT les termes de l'entente convenue entre Productions Porcs Plus Inc. et la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de demander au promoteur de déposer à l'attention du conseil municipal, dans les meilleurs délais, un protocole d'utilisation de la fosse du rang 6 selon les termes de l'article 2 de la dite entente signée le 11 juin 2013.

ADOPTION : 4 POUR

175-06.2017 13.1 FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES ET ORGANISME DE L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a souligné l'implication des bénévoles dans la communauté le 27 avril 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers qu'une lettre de félicitations signée par le maire, Monsieur Claude Sylvain au nom du conseil municipal soit envoyée à Mesdames Juliette Bernier Hamel, Cindy Boisvert, Jocelyne Carreau, Catherine Desbiens Bolduc, Jocelyne Gravel, Carmen Lemelin, Pierrette Lemieux Corriveau, Floriane Richard, Suzanne St-Amant, Jennifer Vallières ainsi qu'à Messieurs André Henri, lesquels ont été nommés bénévoles par leur organisme respectif;

À tous les pompiers bénévoles ;

ET à l'Association du lac Tomcod, nommé organisme de l'année 2017

ADOPTION : 4 POUR

176-06.2017 13.2 GESTIONNAIRE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 280-11.2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré deux (2) candidats en entrevue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la candidature de Madame Anne-Marie Aumond à titre de gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade à compter du 1^{er} juillet 2017, jusqu'au 31 décembre 2018 selon les termes du contrat à être signé par le maire et la directrice générale.

ADOPTION : 4 POUR

177-06.2017 13.3 EMBAUCHE D'UNE CHEF D'ÉQUIPE ANIMATRICE ET ANIMATEURS

CONSIDÉRANT QUE Madame Joey Péloquin a confirmé son retour à titre d'animatrice au service d'animation estivale pour l'été 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'animation estivale a besoin de trois (3) nouveaux animateurs ;

CONSIDÉRANT QUE l'agent de développements aux loisirs a réalisé les entrevues avec une représentante du CSLE ;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'entrevue a été fait avec diligence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche des personnes suivantes au service d'animation estivale 2017, pour une période de trente-cinq (35) jours débutant le 26 juin 2017, incluant le service de garde et selon les conditions de la convention collective en vigueur :

- Stéfany Mercier : chef d'équipe animatrice, 337.5 heures;
- Joey Péloquin : animatrice, moyenne d'environ 32 à 40 heures/semaine;
- Éliane Bergeron : animatrice, moyenne d'environ 32 à 40 heures/semaine;
- Miguel Gagnon : animateur, moyenne d'environ 21 heures/semaine, selon le nombre d'inscriptions

ET DE statuer que le service d'animation estivale relève de l'agent de développement aux loisirs.

ADOPTION : 4 POUR

178-06.2017 13.4 CONTRAT – AGENT DE PROJET MADA

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 138-05.2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des termes du contrat avec Monsieur Raymond Pélissier, agent de projet MADA ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, Monsieur Claude Sylvain et Madame Manon Jolin, conseillère et élue responsable des questions des aînés à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 4 POUR

179-06.2017 13.5 SAINES HABITUDES DE VIE «JE PRENDS LE RELAIS»

À la suite de la journée des partenaires du 11 mai 2017, la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, s'engage :

- à maintenir des actions concrètes pour maintenir les efforts déployés depuis ces sept dernières années sur les saines habitudes de vie des jeunes et des familles ;
- à favoriser les décisions, autant que possible, qui tiennent compte d'un mode de vie actif et d'une saine alimentation ;
- à favoriser l'accessibilité à des activités physiques ou des lieux indépendamment des conditions sociales, économiques et socioculturelles des jeunes et des familles ;
- à rendre accessibles, autant que possible, des choix sains d'aliments pour les jeunes et les familles ;
- à favoriser le renforcement du partenariat sur le territoire les projets en saines habitudes de vie et facilitant le développement des actions dans mon milieu de vie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'adopter la présente résolution.

ADOPTION : 4 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES À PAYER DU 02 MAI AU 04 JUIN 2017

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201700304 (C)	5243		2017-05-09	24	BELL Canada	577,06 \$
201700305 (C)	5244		2017-05-09	37	HYDRO-QUEBEC	1 918,00 \$
201700306 (C)	5245		2017-05-11	1191	CORRIVEAU MATTHIEU	300,00 \$
201700307 (C)	5246		2017-05-11	1192	BERGERON MARQUIS	1 400,00 \$
201700308 (C)	5247		2017-05-16	37	HYDRO-QUEBEC	2 646,31 \$
201700309 (I)	5248		2017-05-29	37	HYDRO-QUEBEC	547,63 \$
201700310 (I)	5249		2017-05-31	41	PETITE CAISSE	196,01 \$

Total des chèques émis

7 585,01 \$

COMPTES A PAYER- SÉANCE 05 JUIN 2017

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201700311 (I)	5292		2017-06-06	18	L'ETINCELLE	403,17 \$
201700312 (I)	5315		2017-06-06	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	983,05 \$
201700313 (I)	5252		2017-06-06	24	BELL Canada	581,01 \$
201700314 (I)	5261		2017-06-06	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	537,81 \$
201700315 (I)	5278		2017-06-06	37	HYDRO-QUEBEC	1 235,98 \$
201700316 (I)	5301		2017-06-06	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	52 454,66 \$
201700317 (I)	5308		2017-06-06	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	10,65 \$

201700318 (I)	5253	2017-06-06	51	BELL MOBILITE	135,73 \$
201700319 (I)	5324	2017-06-06	54	TARDIF DIESEL INC.	1 406,73 \$
201700320 (I)	5259	2017-06-06	59	COOP DES CANTONS, COOPERATIVE AG.	507,05 \$
201700321 (I)	5293	2017-06-06	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC.	1 698,13 \$
201700322 (I)	5320	2017-06-06	101	SGMR DU VAL-SAINT-FRANCOIS	662,62 \$
201700323 (I)	5285	2017-06-06	103	LA TRIBUNE	296,98 \$
201700324 (I)	5268	2017-06-06	121	FLEURISTE "CHEZ EDNA"	100,00 \$
201700325 (I)	5299	2017-06-06	143	MINISTRE DES FINANCES	79 807,00 \$
201700326 (I)	5323	2017-06-06	146	SYSTEME ULTRA SECUR DE L'ESTRIE	689,85 \$
201700327 (I)	5266	2017-06-06	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	251,73 \$
201700328 (I)	5274	2017-06-06	201	GREAT WEST	2 911,13 \$
201700329 (I)	5264	2017-06-06	225	ENTREPRISES ANDRE VALLIERES	163,85 \$
201700330 (I)	5314	2017-06-06	228	RESSORT DEZIEL INC.	146,70 \$
201700331 (I)	5310	2017-06-06	231	POMPEX INC.	6 817,31 \$
201700332 (I)	5294	2017-06-06	233	LOCATION WINDSOR	61,62 \$
201700333 (I)	5311	2017-06-06	263	RÉGIE INTERM. INCENDIE WINDSOR	15,00 \$
201700334 (I)	5270	2017-06-06	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	44,00 \$
201700335 (I)	5316	2017-06-06	276	REVENU DU Canada	3 427,51 \$
201700336 (I)	5312	2017-06-06	277	REGIMES DE RETRAITE ET ASS. QUÉBEC	356,35 \$
201700337 (I)	5317	2017-06-06	278	REVENU DU QUEBEC	8 993,36 \$
201700338 (I)	5269	2017-06-06	280	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	284,20 \$
201700339 (I)	5319	2017-06-06	300	SANI ESTRIE INC.	5 845,57 \$
201700340 (I)	5318	2017-06-06	341	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	5 962,61 \$
201700341 (I)	5255	2017-06-06	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	163,97 \$
201700342 (I)	5303	2017-06-06	454	ORIZON MOBILE	162,11 \$
201700343 (I)	5273	2017-06-06	471	GRAVIERE ST-FRANCOIS (1990) INC.	533,69 \$
201700344 (I)	5309	2017-06-06	473	PLOMBERIE ANDRE MAURICE	734,65 \$
201700345 (I)	5307	2017-06-06	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	4 600,87 \$
201700346 (I)	5322	2017-06-06	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	342,14 \$
201700347 (I)	5297	2017-06-06	536	MEGABURO	224,49 \$
201700348 (I)	5271	2017-06-06	568	FORMATION URGENCE VIE	119,57 \$
201700349 (I)	5281	2017-06-06	575	IN-FO.CA	144,40 \$
201700350 (I)	5265	2017-06-06	624	ENTREPRISES EXPRESS-ÉLECTRIQUE LTÉE	174,76 \$
201700351 (I)	5250	2017-06-06	644	ACIERS SIMMONDS LTÉE	173,84 \$
201700352 (I)	5258	2017-06-06	712	CONSTRUCTION RAYMOND MORIN	3 000,00 \$
201700354 (I)	5295	2017-06-06	723	MARCHE ST-FRANCOIS	172,26 \$
201700355 (I)	5254	2017-06-06	827	BLAIN ANDRÉ	860,00 \$
201700356 (I)	5290	2017-06-06	851	LEROUX JOCELYN	730,54 \$
201700357 (I)	5325	2017-06-06	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	308,92 \$
201700358 (I)	5329	2017-06-06	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	222,68 \$
201700359 (I)	5256	2017-06-06	907	CENTRE MECANIQUE WINDSOR	51,74 \$
201700360 (I)	5257	2017-06-06	910	Comité OTJ St-Francois-Xavier-Bromp	108,55 \$
201700361 (I)	5330	2017-06-06	921	VALORIS -	7 329,05 \$
201700362 (I)	5284	2017-06-06	935	L. RICHARD LTÉE	1 523,42 \$
201700363 (I)	5287	2017-06-06	950	LEBLOND MARIO	897,23 \$
201700364 (I)	5263	2017-06-06	965	DUPUIS MARYSE	73,54 \$
201700365 (I)	5306	2017-06-06	977	PELLISSIER RAYMOND	631,70 \$
201700366 (I)	5279	2017-06-06	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	2 054,12 \$
201700367 (I)	5305	2017-06-06	1015	PAQUETTE MORIN	1 500,00 \$
201700368 (I)	5302	2017-06-06	1027	NADEAU CYNTHIA	15,00 \$
201700369 (I)	5300	2017-06-06	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	342,24 \$
201700370 (I)	5276	2017-06-06	1053	GROUPE ENVIRONEX	71,74 \$
201700371 (I)	5288	2017-06-06	1065	L'ECOLO BOUTIQUE	164,76 \$
201700372 (I)	5313	2017-06-06	1108	REMORQUE JFM	56,34 \$
201700373 (I)	5280	2017-06-06	1109	INDUSTRIELLE ALLIANCE	274,10 \$
201700374 (I)	5282	2017-06-06	1131	JARDIN DE PIERRE	100,00 \$
201700375 (I)	5291	2017-06-06	1143	LESSARD PIERRE	15,00 \$
201700376 (I)	5321	2017-06-06	1145	SNAP-ON TOOLS	15,41 \$
201700377 (I)	5283	2017-06-06	1193	JOLIN CHARLES	15,00 \$
201700378 (I)	5275	2017-06-06	1194	GRENIER MATHIEU	15,00 \$
201700379 (I)	5262	2017-06-06	1195	DESROSIER LOUIS	15,00 \$
201700380 (I)	5289	2017-06-06	1196	LEFEBVRE SEBASTIEN	15,00 \$
201700381 (I)	5327	2017-06-06	1197	VAILLANCOURT ARMAND POMPE INC.	98,25 \$
201700382 (I)	5267	2017-06-06	1198	FERBLANTERIE DE L'ESTRIE	9 542,93 \$
201700383 (I)	5272	2017-06-06	1199	GAGNON BERTRAND	26,97 \$
201700384 (I)	5277	2017-06-06	1200	HACH SALES & SERVICES CANADA LP	130,39 \$
201700385 (I)	5286	2017-06-06	1201	LAROCHELLE DANIELLE	15,00 \$

201700386 (I)	5298	2017-06-06	1202	MILLETTE MARIE JOSEE	15,00 \$
201700387 (I)	5326	2017-06-06	1203	TERRAQUAVI	21 164,60 \$
201700388 (I)	5328	2017-06-06	1204	VAL EN FORME/MRC VAL SAINT-FRANCOIS	200,00 \$
201700389 (I)	5251	2017-06-06	1205	ARDOISES M. & M. INC.	11 584,19 \$

Total des chèques émis

248 073,86 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

15 250,42\$
7 666.43\$

180-06.2017 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 05 juin 2017 au montant de 248 073,86\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que soient adoptés les listes des comptes à payer telles que déposées;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 4 POUR

*** **15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

*** **16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1^e Madame Carolanne Turgeon souhaite être informée lorsqu'il y aura les travaux du TECQ afin d'enlever une entrée lors de la réfection des trottoirs. On l'invite à adresser une demande écrite à joindre au dossier TECQ 2018.

2^e Monsieur Jocelyn Simard demande si le conseil a pris une décision à la suite de la rencontre du 16 mai 2017. Monsieur le maire répond que ce dossier sera porté à l'attention de tous les élus.

3^e Madame Suzanne Ouellet suggère à la compagnie faisant le débroussaillage mécanisé d'aiguiser ces couteaux.

Elle demande si c'est possible de présenter des plans en lien avec le processus du règlement 2017-218, item 12. 3 de l'ordre du jour.

Madame Ouellet demande si le rapport sur la consultation citoyenne est disponible. Monsieur le maire répond que ce rapport est attendu.

4^e Monsieur Raymond Letarte demande si la municipalité connaît les coûts pour l'emprunt de 5 ans en référence au pompage des boues. Des discussions s'en suivent.

5^e Monsieur Richard Rouleau demande qu'on prépare un résumé en lien au règlement 2017-218.

6^e Monsieur Denis Gosselin dépose une pétition pour la réfection et asphalte du chemin Dion.

7^e Madame Marie-Ève Frappier remercie le conseil pour les travaux de rechargement effectués dans le rang 5. Elle demande de s'assurer que ce ne sera pas de la «gravelle à flat».

8^e Monsieur Jocelyn St-Laurent commente le contrat de déneigement avec le MTQ pour l'entretien des chemins d'hiver et suggère que ce soit donné à contrat.

Monsieur St-Laurent demande pour quelle raison le conseil demande de revoir l'entente en lien avec le point 12.11. Des discussions s'en suivent.

Monsieur St-Laurent commente l'évènement du 29 mai 2017 quant à un déversement de boues dans le rang 6 et l'intervention de la voirie à 6h30 le matin à la suite d'un appel de la Sûreté du Québec. Des discussions s'en suivent.

9^e Monsieur Maxime Gauthier demande si la partie entre les rues Chabot et du Barrage va être asphaltée et si des réparations sont prévues sur la rue Chabot. Monsieur le maire donne des explications. Une rencontre est prévue le 20 juin 2017.

10^e Monsieur Jacques Dion demande que la municipalité transmette aux résidents près de la porcherie des rangs 6 et 7, les coûts reliés à ce dossier. Des discussions s'en suivent.

11^e Monsieur Richard Rouleau demande si les travaux prévus sur la rue Chabot seront une taxe de secteur. Monsieur le maire répond que les chemins déjà asphaltés sont entretenus par la municipalité.

181-06.2017 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h26.

ADOPTION : 4 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Claude Sylvain, maire

Sylvie Champagne, directrice générale